

CHU de Nantes livret d'information

pour les familles accompagnant
une personne hospitalisée

Venir au CHU : où stationner gratuitement



Un parking Quai Président Wilson

- ouvert du lundi au vendredi / de 5 h 15 à 22h
- ouvert le samedi / de 8 h à 20 h
- **fermé le dimanche et jours fériés**



Des navettes gratuites en continue à
votre disposition pour rejoindre le CHU

- premier départ 5 h 45 au parking Quai Wilson
- dernier départ 21 h 45 au parking CHU
- **pas de navette le samedi**

Départ des navettes CHU : côté Loire > derrière les urgences > niveau rez-de-jardin

Dans le cadre des opérations d'aménagement urbain de l'île de Nantes, le nouvel emplacement est situé Quai Wilson. Les conditions d'accessibilité et de sécurité du nouveau parking ont été travaillées avec les partenaires du CHU avec l'**ajout d'une navette supplémentaire sur les trois plages horaires les plus fréquentées, la priorité des navettes CHU sur les voies de bus et la sécurisation du parking.**

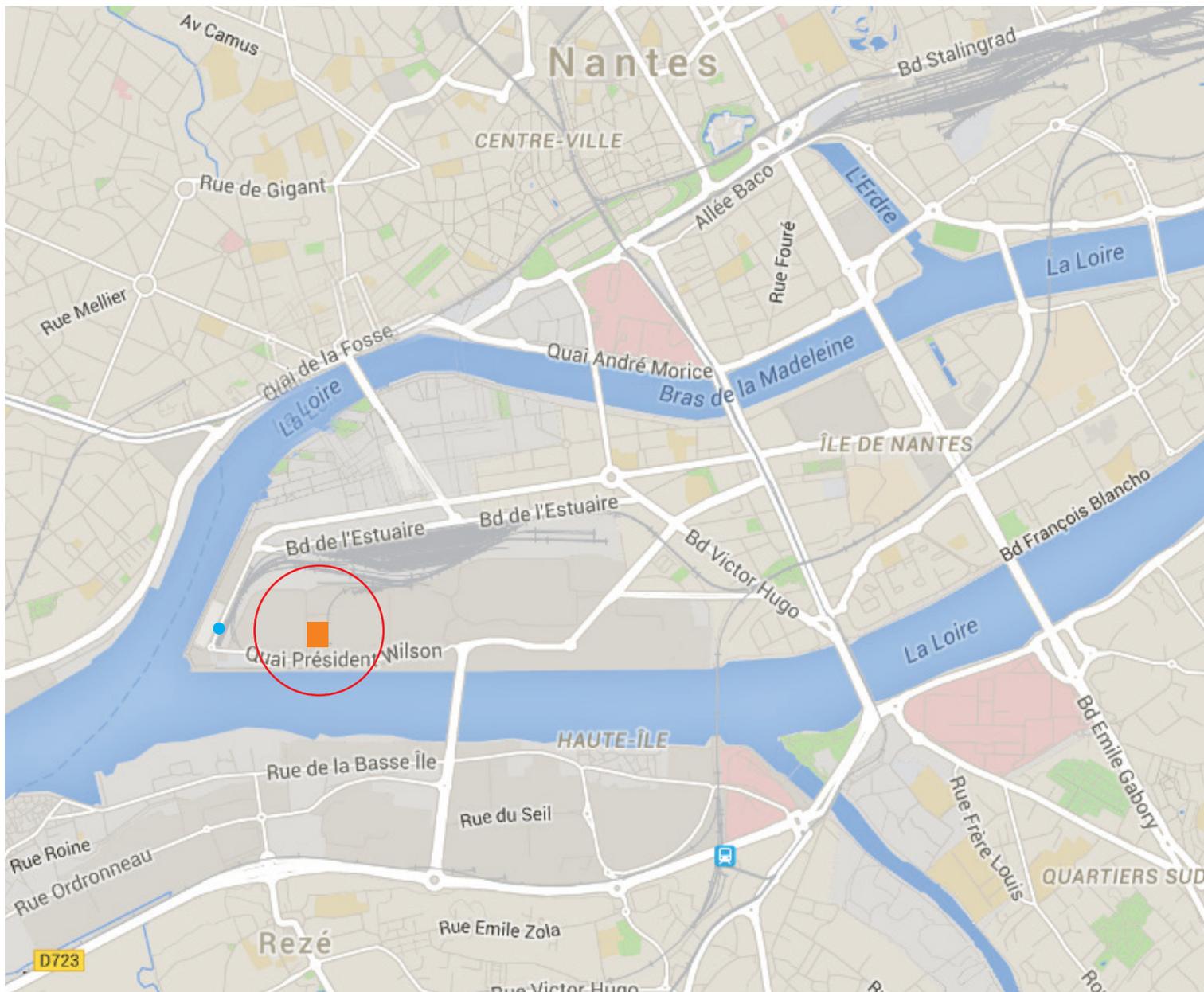


*Vous souhaitez connaître la position et les horaires des navettes.
C'est possible avec l'application mobile Navette Douillard*



Plan d'accès

Le nouvel emplacement est situé à l'angle de la rue de La Guyane et du Quai Wilson, l'accès se faisant par la rue du Tonkin en longeant le Centre Technique de Nantes Métropole.



Portail fermé de 23h à 5h



Barrière automatique => entrée CHU sous contrôle d'accès



Portillon sous contrôle d'accès fermé de 23h à 5h



Parking Vélo Couvert sous contrôle d'accès



250 places de parking CHU de Nantes (barrière automatique - entrée sous contrôle d'accès)



40 places de parking Maison des syndicats(barrière automatique - entrée sous contrôle d'accès)

Pour obtenir un accès parking

→ Vous devez vous rapprocher du service GCPM (Gestion des Cartes Professionnelles et mobilité) :

• en vous déplaçant au GCPM

1^{er} étage aile Ouest – Hôtel Dieu – Nantes (centre ville)

• par téléphone

Tél. 02 40 08 44 09

• par mail

bp-prh-gcpm@chu-nantes.fr

→ Les informations à communiquer pour obtenir les accès sont les suivantes :

– vos coordonnées téléphoniques

– nom et prénom de la personne qui fait la demande : carte d'identité

– nom et prénom de la personne hospitalisée : bulletin d'hospitalisation

– modèle et immatriculation du véhicule : carte grise du véhicule

Rappel aux familles et accompagnants : l'accès à la navette est limité à une seule personne. En cas de fortes affluences, l'accès sera donné en priorité aux personnels du CHU. Pour votre confort, nous préconisons l'usage de ce service entre 9h30 et 12h puis à partir de 17h30.

Le fonctionnement du code d'accès

À l'entrée du parking, à la barrière, vous devez composer le code attribué suivi d'un # :

CODE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	#
VALABLE JUSQU'AU	<input type="text"/>				

Cet accès est valide pour une durée déterminée et pourra être prolongé en fonction de vos besoins.

Si vous avez une hospitalisation programmée et vous souhaitez vous faire accompagner, vous pouvez contacter le GCPM, qui vous enverra un dépliant et un code d'accès à votre domicile. Merci de prévoir un délai de 8 jours minimum.